



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 27 : Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de l'OACI

LES RÉUNIONS STRATÉGIQUES HORS SIÈGE DU CONSEIL COMME MÉCANISME DE RENFORCEMENT DE L'EFFICIENCE ET L'EFFICACITÉ DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte des réalisations et des progrès obtenus par l'Organisation dans la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant des réunions stratégiques hors siège du Conseil tenues en 2014 et 2015.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à noter la contribution des réunions stratégiques hors siège du Conseil à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de l'Organisation ;
- à demander aux États membres d'appuyer la tenue de réunions stratégiques hors siège du Conseil comme mécanisme pour renforcer le processus de planification stratégique de l'Organisation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront effectuées sous réserve de la disponibilité de ressources dans le budget-programme ordinaire de 2017-2019 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013)

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil a tenu deux réunions stratégiques hors siège en 2014 et 2015 sur le thème du *Rôle de chef de file du Conseil pour renforcer l'efficacité et l'efficacités de l'OACI*. Des Représentants des États membres au Conseil, des Représentants auprès de l'OACI, l'équipe de direction de la Commission de navigation aérienne et l'équipe de cadres supérieurs du Secrétariat, ainsi que des Directeurs régionaux, ont participé à ces réunions. Des représentants de l'industrie délégués par le Conseil international des aéroports (ACI) et l'Association du transport aérien international (IATA), entre autres, avaient aussi été invités. Les réunions étaient précédées d'exposés informels sur l'état de l'industrie présentés par le Secrétariat et par des parties prenantes.

1.2 La présente note rend compte des progrès réalisés à la suite des réunions stratégiques hors siège pour répondre à l'objectif général d'une plus grande efficacité et efficacité de l'OACI, conformément aux résolutions A31-2 et A32-1 de l'Assemblée.

2. ASSISTANCE AUX ÉTATS

2.1 Les délibérations du Conseil durant l'événement de 2014 se sont concentrées sur les sous-thèmes *Optimiser le rôle de l'OACI dans l'aide aux États* et *Optimiser les communications de l'OACI avec les États*, dans le but de renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation.

2.2 Suite à ces délibérations, le Conseil a adopté des recommandations spécifiques ainsi que des résultats attendus concrets assortis d'une échéance, que le Conseil lui-même et le Secrétariat devront réaliser. Les recommandations et les mesures envisagées visent les objectifs suivants : aider les États à s'acquitter de leurs obligations internationales ; former et conserver un personnel aéronautique civil ; renforcer l'information communiquée aux régions et aux États membres ; améliorer l'efficacité des programmes de coopération et d'assistance technique de l'OACI, utiliser efficacement les bureaux régionaux ; combler les lacunes et relever les défis en matière de communication ; et améliorer les taux de réponse aux lettres aux États. Les recommandations et mesures spécifiques ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre sont affichés à l'adresse : <http://www.icao.int/Meetings/a39/Pages/documentation-reference-documents.aspx>.

2.3 La mise en œuvre effective de ces recommandations et mesures durant le triennat actuel et le prochain démontrera l'importance pour l'OACI d'offrir le leadership et l'élan nécessaires pour faire en sorte que tous les États s'entraident, que les activités de réglementation de l'aviation civile disposent de ressources adéquates, que les États soient informés et au diapason avec les aspirations de leur secteur de l'aviation civile et s'acquittent de leurs obligations en temps opportun et de manière cohérente, et qu'ainsi l'on fasse avancer l'objectif de la Convention de Chicago de répondre aux besoins des peuples du monde en matière de transport aérien sûr, sécuritaire, régulier, efficace, économique et durable.

3. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AVIATION CIVILE

3.1 La réunion stratégique hors siège de 2015 était centrée sur le sous-thème de l'*Amélioration de la formation et du renforcement des capacités en aviation civile*. Elle avait pour objectif de poursuivre les délibérations de l'événement précédent au cours duquel la formation et la rétention du personnel d'aviation civile ont été identifiées comme l'un des objectifs clés pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'OACI en optimisant l'assistance aux États membres.

3.2 Comme suite à ladite réunion, le Conseil a adopté un certain nombre de stratégies et de mesures concrètes à prendre dans les principaux domaines suivants : développement du transport aérien et renforcement des capacités ; mobilisation des ressources ; compétences nécessaires ; organisation de la formation ; communications et planification à moyen et à long termes ; assistance technique et coopération technique ; et mise en œuvre de la *Politique de l'OACI en matière de formation aéronautique civile*. Les recommandations et mesures spécifiques ainsi que les progrès réalisés pour les mettre en œuvre sont disponibles à l'adresse : <http://www.icao.int/Meetings/a39/Pages/documentation-reference-documents.aspx>.

3.3 La mise en œuvre de ces recommandations garantira que les défis sont relevés et que les opportunités de formation et de renforcement des capacités sont optimisées, de manière qu'aucun pays ne soit laissé de côté pour ce qui est de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI.

4. SENSIBILISATION DANS LES RÉGIONS

4.1 Le Conseil est convenu de mener des missions périodiques dans les régions et dans les bureaux régionaux pour renforcer les communications avec les États membres. À cet égard, le Président du Conseil, des Représentants au Conseil et la Secrétaire générale se sont rendus en mission au Mexique et dans le Bureau Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) de l'OACI, en mars 2014. De plus, le Président du Conseil, des représentants d'États membres au Conseil et des représentants d'États accrédités auprès de l'OACI, accompagnés de la Secrétaire générale et du Directeur régional du Bureau NACC de l'OACI, se sont rendus en Jamaïque, en octobre 2015, et ils y ont rencontré de hauts fonctionnaires gouvernementaux et des parties prenantes de l'aviation. Lors de cette visite, une réunion a eu lieu entre les Directeurs généraux de l'aviation civile des régions Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes et les Représentants au Conseil, en présence de participants de 32 États et territoires. Il a été observé durant la mission que les travaux entrepris par le Bureau NACC au titre de la stratégie NCLB ont permis d'apporter des transformations dans les États auprès desquels il est accrédité, mais qu'un appui budgétaire était requis pour en garantir la durabilité. Le Conseil a obtenu les renseignements de première main dont il a besoin pour appuyer la suite de la mise en œuvre de ces travaux, notamment l'éventualité d'affecter des ressources supplémentaires aux Bureaux régionaux. Les documents et les présentations de la réunion sont disponibles à l'adresse : <http://www.icao.int/NACC/Pages/meetings-2015-naccdgca.aspx>.

5. CONCLUSION

5.1 Les réunions stratégiques hors siège ont constitué pour le Conseil une occasion importante d'utiliser un cadre différent pour réfléchir et examiner l'orientation et la stratégie de l'OACI. Plusieurs initiatives et mesures entérinées par le Conseil ont évolué ou ont été accélérées en raison des recommandations découlant de ces événements, notamment l'initiative Aucun pays laissé de côté (NCLB), le Programme OACI des volontaires de l'aviation (IPAV), le Forum aéronautique mondial de l'OACI (IWAF) et la politique de mobilisation de ressources, ainsi que les activités du Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT) en ce qui concerne le Répertoire de formation aéronautique de l'OACI et les mallettes pédagogiques OACI (ITP), et les Centres d'excellence régionaux de formation de l'OACI (RTCE), la formation dans les DGAC et les symposiums mondiaux et régionaux de formation, entre autres.

5.2 Compte tenu des avantages découlant de ces événements, le Conseil a décidé que ces réunions stratégiques hors siège devraient se tenir au moins une fois par année. La tenue future de ce type de réunions stratégiques hors siège devrait présenter des opportunités supplémentaires pour faciliter des délibérations en profondeur sur d'autres questions appelant une attention particulière, telles que des changements organisationnels, la gestion des performances, les SARP, l'élaboration de règles et les programmes d'audit de la supervision. Dans l'ensemble, les réunions visent à favoriser la réflexion et le dialogue en vue d'identifier des défis et des opportunités nouveaux et émergents pour le transport aérien mondial, et les moyens de relever ces défis et de tirer profit de ces opportunités.

— FIN —